

BRETAGNE 2021

Aides aux projets sportifs territoriaux

**PROFESSIONNALISATION
du mouvement sportif**

Plan « # 1 jeune 1 solution »

Prolongation / nouvelle date limite dépôt
Vendredi 27 août 2021 minuit

COVID

**FONDS TERRITORIAL
DE SOLIDARITE**

Prolongation / nouvelle date limite dépôt
Vendredi 27 août 2021 minuit

PLAN
PRÉVENTION DES
NOYADES
et développement
de l'aisance aquatique

AAP CLOS

Comment formuler
une demande ?

Vos contacts



Quels sont les projets qui peuvent être soutenus ?

■ Publics :

Les jeunes **de moins de 30 ans** <<<

Objectif :

Aide réservée à la création d'emploi

Modalités :

Aide à hauteur de 10.000€ par an sur 2 ans pour un temps plein **ou aide ponctuelle à l'emploi sur 2021**



Quelles sont les structures éligibles ?

- les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés
- les associations scolaires et universitaires
- les associations encadrant des sports de culture régionale
- les associations qui concourent au développement ou à la promotion du sport et des APS en application de l'article R121-2 du Code du sport
- les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- les comités olympiques (CROS, CDOS)
- les groupements d'employeurs (GE) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
Pour des actions en faveur des ass. sportives : les CRIB et les ass. « Profession sport et loisirs »

Quel est le calendrier 2021 ?

DATES LIMITES DE DEPÔT

Vendredi 27 août 2021 minuit

Comment formuler une demande ?

[Le compte asso](#)
[demande de subvention](#)
[Tutoriels](#)



VOS CONTACTS

Pour les clubs et comités départementaux : service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
Pour les ligues : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)



Quels sont les projets qui peuvent être soutenus ?

Objectif :

Accompagner **les associations sportives non-employeuses** les plus touchées par la crise sanitaire

Modalités :

1) **les aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté**

Eligibilité : les associations sportives non-employeuses d'éducateur sportif.

Justification de la situation à apporter : baisse des licenciés, sollicitation de prêts bancaires, perte de partenariat, annulation d'évènement ayant engagé des frais,...

2) **les aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences**

Il s'agit de renforcer le modèle économique des associations sportives et adapter les pratiques (diversification des ressources, évolution du modèle économique, partenariat, adaptation de l'offre d'activités, numérisation des supports de pratique,...).

Quelles sont les structures éligibles ?

- les associations non-employeuses affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés
- les associations scolaires et universitaires
- les associations encadrant des sports de culture régionale
- les associations qui concourent au développement ou à la promotion du sport et des APS en application de l'article R121-2 du Code du sport
- les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- les comités olympiques (CROS, CDOS)
- les groupements d'employeurs (GE) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
Pour des actions en faveur des associations sportives : les CRIB et les associations « Profession sport et loisirs »

Quel est le calendrier 2021 ?

DATE LIMITE DE DEPOT

Vendredi 27 août 2021 minuit

Comment formuler une demande ?

[Le compte asso](#)
[Demande de subvention](#)
[Tutoriels](#)



Quels sont les projets qui peuvent être soutenus ?

Objectif :

accompagner les actions d'apprentissage de l'aisance aquatique et de la natation

Modalités :

- mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique pour les 4 à 6 ans (déclouonnement de l'âge jusqu'à 10 ans pour les enfants en situation de handicap)

- soutien aux stages d'apprentissage de la natation pour les 6 à 12 ans ne sachant pas nager (déclouonnement de l'âge jusqu'à 14 ans pour les enfants en situation de handicap)

Priorités :

Enfants résidants prioritairement dans les territoires carencés (QPV, ZRR)

Les stages devront être gratuits et débiteront en 2021 mais pourront se dérouler jusqu'en juin 2022

Quelles sont les structures éligibles ?

- les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés
- les associations scolaires et universitaires
- les associations encadrant des sports de culture régionale
- les associations qui concourent au développement ou à la promotion du sport et des APS en application de l'article R121-2 du Code du sport

AAP CLOS

groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
Pour des actions en faveur des ass. sportives : les CRIB et les ass. « Profession sport et loisirs »

- les collectivités territoriales ou leurs groupements

Quel est le calendrier 2021 ?

DATE LIMITE DE DEPOT

dimanche 6 juin 2021 minuit

Comment formuler une demande ?

[Le compte asso](#)
[Demande de subvention](#)
[Tutoriels](#)



VOS CONTACTS

vos contacts
votre service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)



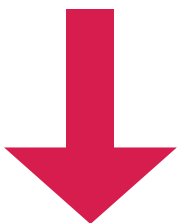
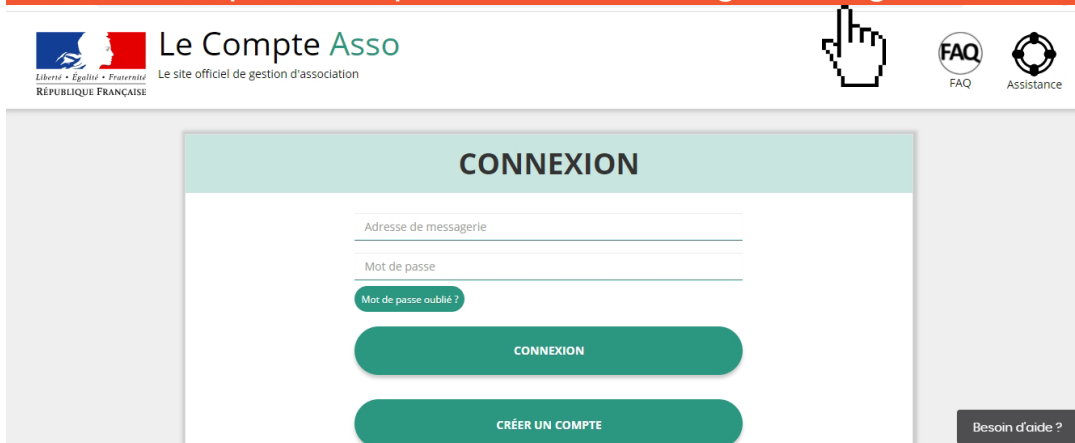
Comment formuler une demande ?

VOTRE DEMANDE

1

ACCÉDEZ AU SITE

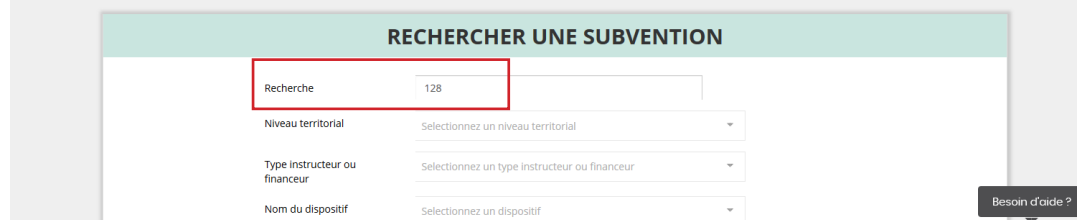
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>



2

ENTREZ LE CODE 128

Répertoire des subventions



3

Formulez votre demande

Une question ?



Contactez
votre référent





Service	Adresse postale	VOTRE CONSEILLER
DRAJES BRETAGNE	<p>NOUVELLE ADRESSE</p> <p>DRAJES - Académie de Rennes 96, rue d' Antrain 35000 RENNES</p>	<p>DRAJES Louis Fauveau 02 23 48 24 19 Louis.fauveau@ac-rennes.fr</p>
<p>22</p> <p>SDJES des COTES D'ARMOR</p>	<p>SDJES des Côtes d'Armor Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor 1 place du général de Gaulle, 22023 St Brieuc Cedex 1 Tél: 02 96 62 83 48</p>	<p>SDEJS22 Stéphane De Leffe Stephane.De-Leffe@ac-rennes.fr 02 96 62 83 48</p>
<p>29</p> <p>SDJES du FINISTERE</p>	<p>DSDEN du Finistère - Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports 1, Bd du Finistère CS 45033 29558 QUIMPER Cedex tél: 02.98.98.98.98</p>	<p>Patrick RIOU 02 98 64 62 31 patrick.riou@ac-rennes.fr</p>
<p>35</p> <p>SDJES d'ILLE-ET-VILAINE</p>	<p>DSDEN d'Ille et Vilaine - Académie de Rennes Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports 15 avenue de Cucillé CS 90000 35519 Rennes cedex tél: 02.99.59.89.00</p>	<p>SDEJS35 Gael Orhan Gael.Orhan1@ac-rennes.fr 02 99 28 36 31</p>
<p>56</p> <p>SDJES du MORBIHAN</p>	<p>DSDEN du Morbihan - Académie de Rennes Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports 32 boulevard de la Résistance CS 62541 56019 Vannes tél: 02.22.07.20.20</p>	<p>SDEJS56 Nathalie Bollier nathalie.bollier@ac-rennes.fr 02 22 07 20 20</p>